

COMMUNE DE MOYE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

PRESENTS : HEISON Christian, Joanny CHAL, Martine VIBERT, Serge BOUVIER, Bernard CHATEL, Isabelle GRUFFAT, Françoise ROBICHON-LIEVOIS, Jean-Laurent PERISSOUD, GOURY Elodie.

ABSENTS EXCUSES : BAILLARGEAT Marc (pouvoir à Martine VIBERT), LIEBERT Josiane (pouvoir à Serge BOUVIER), PINON Anne (pouvoir à Bernard CHATEL) , GOURLAIN Jacky (pouvoir à Joanny CHAL).

ABSENTS : BOUVET-MUGNIER Claire, REYNAUD Christian.

SECRETAIRE DE SEANCE : VIBERT Martine

✓ Validation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2019.

1. TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de déplacer les deux monuments présents sur le site afin de permettre le bon déroulé et la suite des travaux.

Concernant le choix de l'entreprise qui devra procéder au déplacement, 3 candidats ont été sollicités.

Après vérification des offres par le maître d'œuvre, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir l'entreprise Poirier, disposant de références solides, et jugé plus convaincante sur la valeur technique en proposant notamment une rénovation des monuments sur leur site.

✓ Le conseil Municipal vote, à l'unanimité, en faveur de l'attribution du marché à l'entreprise Poirier.

2. ENEDIS / RELAIS DU CLERGEON

Monsieur CHAL quitte la salle du Conseil et ne prend pas part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération 2019-40 prise lors du dernier conseil en date du 3 septembre 2019 devant être annulée :

« Un acquéreur projette de réhabiliter le relais du Clergeon en 23 logements.

Une demande d'autorisation d'urbanisme est en cours. ENEDIS a besoin de renforcer la ligne électrique sur environ 160 mètres et la commune en a la responsabilité. Ainsi 40 % des frais engagés seront assurés par ERDF et 60 % par la commune (15000 euros). »

Après consultation du services ADS, du service juridique de l'ADM74, il apparait que contrairement à ce qui était indiqué dans la délibération du 3 septembre : la prise en charge financière de la collectivité pour le cout de raccordement au réseau du projet, ne peut être répercutée à l'acquéreur.

✓ Le conseil Municipal vote, par 7 voix pour, 0 contre et 4 abstentions la prise en charge financière par la collectivité du cout du raccordement.

3. FINANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le couple Hamann locataire à l'ancienne maison des sœurs ont libéré l'appartement occupé, le 1er octobre.

L'état des lieux de sortie procédé le 30 septembre étant satisfaisant, il y a lieu d'annuler la caution jamais perçue.

Il s'agit du titre n°136 émis le 5 juillet 2019 d'un montant de 475.88 €.

✓ Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'annulation du titre de recette

4. DIVERS

- Chantier du chef-lieu

Le début des travaux de voirie aura pour conséquence une coupure de l'éclairage public sur le périmètre du chef-lieu pendant une durée de 6 mois.

- Vidéo protection

Le premier diagnostic de la gendarmerie préconise l'installation de 3 caméras, prenant place :

- Sur la nouvelle place du chef-lieu
- Sur la route du Clergeon
- Sur le nouveau parking de l'ancienne maison des sœurs

- Ecole

Le nouveau créneau de la garderie (18h00-18h30) est apprécié des parents, les effectifs augmentent progressivement.

- Voirie

Fin du chantier de voirie à Liennet

- CCAS

La Semaine Bleue se déroule du 16/10 au 20/10.

- Vœux 2020

La cérémonie des vœux à la population est fixée au 11/01/2020 à 11h00

Le Maire de Moye,

Christian HEISON